



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 8 octobre 2025

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 6 octobre 2025

Présidence : Arthur Rambaud

Préavis n°36-2025 - Demande d'un crédit complémentaire de CHF 141'400.- pour la création d'une rétention sur les parcelles n°50 et 51 de Borex

Le Conseil communal a décidé :

1. d'approuver le préavis municipal n°36-2025 - Demande d'un crédit complémentaire de CHF 141'400.- pour la création d'une rétention sur les parcelles n°50 et 51 de Borex.

Résultat du vote : 14 voix pour, 2 contre et 6 abstentions.

Le Vice-président

Arthur Rambaud

La Secrétaire

Caroline Otto



Avis affiché au pilier public du 9 au 18 octobre 2025

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 (LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 134 al. 2 et 3). »